



L'Office de Tourisme Aunis Marais Poitevin classé en catégorie II

mercredi 27 juin 2018, par [lpe](#)

L'Office de Tourisme Aunis Marais Poitevin est, depuis avril dernier, classé en catégorie II. Après des mois de travail pour construire un dossier répondant à 34 critères, cette décision de la préfecture de la Charente-Maritime a été reçue avec fierté par toute l'équipe (en photo)... La saison touristique s'annonce bien en Aunis Marais Poitevin !

LE CLASSEMENT DES OFFICES DE TOURISME, KESAKO ?

Créé par le ministère en charge du tourisme français, le classement des Offices de Tourisme est un signe de reconnaissance nationale qui garantit une cohérence et une homogénéité des services offerts par les structures dans les destinations françaises.

La réforme du classement des Offices de Tourisme, portée par l'arrêté du 12 novembre 2010, modifié par l'arrêté du 10 juin 2011, est entrée en vigueur le 24 juin 2011. Depuis cette date, le classement se décline en 3 catégories : I,II,et III.

L'Office de Tourisme Aunis Marais Poitevin s'est positionné sur le classement en catégorie II.

ZOOM SUR LA CATÉGORIE II

Le classement en catégorie II est accessible aux structures de taille moyenne intervenant dans une zone géographique représentative d'un bassin de consommation touristique homogène et cohérent.

Quelques points de repère à satisfaire en catégorie II :

- l'office de tourisme doit être ouvert au moins 240 jours par an
- la capacité d'hébergement doit être conforme à des critères établis par le code du tourisme
- l'office de tourisme doit donner accès à un wifi sécurisé gratuit à ses clients
- l'office de tourisme doit disposer d'un site internet, traduit en au moins 2 langues étrangères
- l'office de tourisme doit animer son réseau de professionnels

Julie Touya, la directrice de l'Office de Tourisme Aunis Marais Poitevin, indique « *qu'il est important d'être investi dans une démarche qualité afin de montrer l'exemple aux socio-professionnels. Avec ce classement en catégorie II, nous envoyons un message fort aux professionnels du tourisme, aux élus du territoire et à nos collègues d'offices de tourisme* ».

L'Office de Tourisme Aunis Marais Poitevin n'en est pas à ses débuts en matière de démarches qualité. En effet, le bureau de tourisme de Surgères situé au numéro 5 de la rue Bersot a été distingué pour son investissement dans le label ©Tourisme&Handicap. 1er office de tourisme du département labellisé 4 handicaps, l'Office de Tourisme espère voir son label renouvelé en 2019.

De son côté, le bureau de tourisme de Marans s'est investi, depuis 2014, dans le label ©Accueil Vélo pour pouvoir proposer des services adaptés aux nombreux cyclotouristes de passage. Il espère bénéficier du

renouvellement en 2020.

Plus : www.aunis-maraispoitevin.com

OFFICE DE TOURISME CLASSÉ

2018 CLASSEMENT VALABLE 5 ANS
MINISTÈRE CHARGÉ DU TOURISME

